

PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE A LA DELIVRANCE
 D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
 S'AGISSANT DU BIEN SUIVANT : ETANGS ET MARAIS DU SCAMANDRE
 EN VUE DE L'EXERCICE DE L'ACTIVITE SUIVANTE : PECHE PROFESSIONNELLE

| | |
|---|--|
| Identification de l'organisme qui autorise l'occupation | Communauté de communes de Petite Camargue |
| Objet de l'occupation | L'exercice de l'activité de pêche professionnelle sur les étangs et marais du Scamandre |
| Lieu d'exécution | Etangs et marais du Scamandre à Vauvert (30) |
| Durée de l'occupation | La durée de l'occupation est de TROIS ans à compter du 1 ^{er} Juillet 2021. La fixation de cette durée ne fait pas obstacle à ce que la Collectivité en prononce la résiliation dans les conditions prévues par la convention d'occupation du domaine public qui sera signée par les parties. L'autorisation n'a pas vocation à être prolongée ou renouvelée au-delà de cette période. |
| Caractéristiques essentielles de l'emplacement / l'occupation | La superficie des étangs et marais du Scamandre s'élève approximativement à 200 ha. Le nombre de pêcheurs ne pourra être supérieur à trois sur le bien considéré. Le cofermage est autorisé sous réserve de l'acceptation par la Communauté de communes de Petite Camargue. L'occupation est réservée aux habitants du territoire de la Communauté de communes de Petite Camargue. |
| Type d'autorisation délivrée / Redevance | L'autorisation prendra la forme d'une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels. Redevance annuelle : 312 € TTC payables d'avance à la Trésorerie Principale de Vauvert à réception d'un titre de recettes émis par la collectivité, en 2 règlements de 156 € chacun, devant respectivement intervenir les 1 ^{er} Juillet et 1 ^{er} Janvier de chaque année d'occupation. L'occupant ne pourra prétendre à aucune indemnité ou diminution de prix pour aucun cas prévu ou imprévu. |
| Date limite de réception des offres | Mardi 01/06/2021 - 11h30 |
| Justificatifs à produire | <ul style="list-style-type: none"> • Pièces de la candidature : <ul style="list-style-type: none"> - un arrêté préfectoral de pêche professionnelle l'autorisant à pêcher en eau douce ; - une copie du diplôme ou tout autre justificatif attestant que le candidat est pêcheur professionnel ; |

PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE A LA DELIVRANCE
D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
S'AGISSANT DU BIEN SUIVANT : ETANGS ET MARAIS DU SCAMANDRE
EN VUE DE L'EXERCICE DE L'ACTIVITE SUIVANTE : PECHE PROFESSIONNELLE

- un justificatif de domicile attestant qu'il est domicilié sur le territoire de la Communauté de communes de Petite Camargue ;
 - un certificat des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions (ENIM/MSA), et datant de moins de 6 mois ;
 - une attestation d'inscription au Registre du commerce et des sociétés, à savoir :
 - ✓ un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis) datant de moins de 3 mois ;
OU
 - ✓ une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM ;
OU
 - ✓ un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;
OU
 - ✓ un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.
 - une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cours de validité.
- **Pièces de l'offre :**
- Une courte note détaillant :
 - ✓ les motivations du candidat ;
 - ✓ l'expérience du candidat en tant que pêcheur professionnel sur les étangs et marais du Scamandre (le nombre d'années) ;
 - ✓ l'expérience du candidat en tant que pêcheur professionnel en eau douce (le nombre d'années) avec mention de ses diverses références professionnelles.

PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE A LA DELIVRANCE
 D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
 S'AGISSANT DU BIEN SUIVANT : ETANGS ET MARAIS DU SCAMANDRE
 EN VUE DE L'EXERCICE DE L'ACTIVITE SUIVANTE : PECHE PROFESSIONNELLE

| | |
|---|---|
| Conditions générales d'attribution | <p>Les propositions des candidats seront analysées par une Commission ad hoc sur la base des critères au regard des critères d'appréciation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'expérience en tant que pêcheur professionnel en eau douce (40 %) - L'expérience en tant que pêcheur professionnel sur les étangs et marais du Scamandre (40%) - La motivation du candidat (20%) |
| Renseignements d'ordre administratif et /ou technique | <p>Communauté de communes de Petite Camargue 145 Av. de la Condamine 30600 Vauvert Service des marchés publics Tél : 04.66.51.19.24 Fax : 04 66 51 19 30 marchepublic@cc-petitecamargue.fr</p> |
| Dépôt des candidatures | <ul style="list-style-type: none"> • Les propositions sont remises au format dématérialisé par courriel, à l'adresse suivante : marchepublic@cc-petitecamargue.fr • Ou en format papier par courrier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : Communauté de communes de Petite Camargue 145 avenue de la Condamine 30600 VAUVERT • Ou sur place à l'adresse susvisée contre remise d'un récépissé |
| Date d'envoi du présent avis à la publication | Mardi 4 mai 2021 |